[illegible] nouveau [illegible]

M. Gustave Dron[illegible], président de la Gauche [illegible] déclare : Nous sommes tous d'accord pour hâter l'examen du budget ; nous voulons discuter ces désempare[illegible], mais si certains veulent terminer cette discussion, cette que[illegible] pour le 31 mars, nous ne pouvons l'accepter. Nous ne voulons pas que le budget soit voté hâtivement. Au nom de la grande majorité de mes collègues, je demande au Gouvernement de ne pas nous imposer une date « ne varietur » pour le vote du budget.

M. de Douvenot parle dans le même sens.

M. Paul Strauss, intervenant en conciliateur, demande au gouvernement de ne pas faire violence à l'assemblée : Nous sommes, dit-il, prêts à siéger demain et samedi, mais nous insistons pour que nos séances soient suspendues pendant les fêtes de Pâques. Nous reprendrons ensuite nos travaux et nous mènerons à bonne fin l'examen du budget et celui d'autres projets importants qui sont pendants devant nous.

M. Touron. — Le Sénat n'a pas le droit de prendre de vacances avant que soient examinés les crédits supplémentaires de 1920. Si on retardait cet examen, la conséquence serait une véritable suspension des payements du Trésor. Il faudrait l'aborder avant même de voter le budget de 1921.

M. Chéron, rapporteur général, demande qu'on siège demain matin. Cette proposition est mise aux voix, elle est repoussée par 151 voix contre 136 sur 287 votants.

M. Millies-Lacroix demande au Sénat de fixer sa prochaine séance à demain 15 h. 30. Adopté.

M. Léon Perier dépose une motion tendant à ce que le Sénat décide de ne pas siéger le dimanche et le lundi de Pâques. La motion est adoptée à mains levées.

### LA SESSION D'AVRIL DES CONSEILS GÉNÉRAUX

M. Marraud dépose le projet de loi tendant à retarder la date d'ouverture de la session d'avril des Conseils généraux.

La séance est levée à 19 h. 30.

## LES MINISTRES DE LA JUSTICE ET DU RAVITAILLEMENT reçoivent l'Union intersyndicale des Groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille

### Les lois sur l'affichage des prix et la hausse illicite

A la suite de la manifestation commerciale qui a eu lieu à Lille, le 8 mars dernier, une délégation de l'Union intersyndicale des groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille, composée de MM. Taffin, Wiart, Georges Petit, Clarey et Guitte, de Lille ; Fœlix, de Roubaix ; Reynaud, de Tourcoing et Roussel, représentant l'arrondissement d'Avesnes, a été présentée à M. Bonnevay, ministre de la Justice, aux côtés duquel se trouvait M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, par MM. Hayes, Debierre et Potié, sénateurs ; René Lefebvre, Pasqual et des Rotours, députés.

Après avoir exposé la situation intolérable faite, dit-il, aux commerçants de notre région, journellement traqués et condamnés, par suite de l'interprétation arbitraire des lois sur l'affichage et sur la hausse illicite, M. Taffin remit au garde des Sceaux un exemplaire de l'ordre du jour voté par les trois mille cinq cents commerçants présents à la réunion.

Il attira ensuite tout particulièrement l'attention du ministre sur les graves inconvénients que présenterait l'application de la loi présentée par MM. Marin et Barillet. Une telle loi entraverait l'essor économique du pays et porterait le plus grave préjudice aux finances nationales.

M. Georges Petit, rappelant les lourdes charges fiscales qui incombent au commerce et à l'industrie, dont, ajouta-t-il, la bonne volonté est évidente, revendique la justice égale pour tous, la suppression des lois d'exception, le retour rapide à la liberté commerciale.

Répondant à la délégation, M. le ministre de la Justice lui donna l'assurance qu'il veillerait à ce qu'aucune entrave d'ordre judiciaire ne soit apportée au développement légitime du commerce et de l'industrie. Il déclara, qu'à cet effet, le projet de loi déposé par MM. Marin et Barillet serait retiré pour être remis à l'étude. Il conclut en priant le président de l'Union Intersyndicale de vouloir bien lui confirmer par écrit les doléances précédemment exposées.

La délégation fut ensuite reçue par M. Paisant, ministre du Ravitaillement, chargé de l'application de la loi sur l'affichage.

A la suite de l'exposé qui lui fut fait, le ministre a adressé aussitôt au Préfet du Nord une lettre mettant définitivement au point le décret concernant la loi sur l'affichage.

« Le commerçant ne peut être obligé, dit cette lettre, à barioler toute sa boutique et surtout chacun de ses objets d'étiquettes.

» En réalité, ajoute-t-elle, nous avons voulu et nous voulons encore éviter la fraude des commerçants et la tromperie dont l'acheteur pourrait être victime, mais il ne faudrait pas pousser la loi dans ses extrêmes limites et les contraventions ne doivent viser que des faits de telle nature qu'il ait été impossible à l'acheteur de bonne foi de se reconnaître. »

Par lettre, M. Taffin, au nom de l'Union intersyndicale, a remercié M. Bonnevay du bienveillant accueil réservé à la délégation.

## Petites Nouvelles

— La « Chicago Tribune » apprend que le département d'Etat a invité l'Allemagne à livrer le richissime déserteur américain Bergdoll et à libérer les deux policiers américains qui ont récemment tenté de l'arrêter.

— Le gouvernement espagnol a décidé de reconnaître la République de Lettonie.

— Une dépêche de Londres annonce qu'à la Chambre des Communes, le secrétaire pour l'Inde, en réponse à une question, a déclaré que l'entrée de l'Inde serait interdite à tout sujet allemand pendant 5 ans.

— Le port de Lorient a reçu l'ordre de préparer les études préliminaires pour la mise en chantier de deux contre-torpilleurs de 2.300 tonnes et d'un croiseur rapide de 12.000 tonnes.

— Le roi de Grèce est venu à Cannes, de Nice, par la route pour rendre quelques visites. Il est rentré ensuite à Nice.

— Le Parquet de Versailles vient d'être avisé que les deux meurtriers belges David et Demuydt qui avaient été condamnés à la peine de mort par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, viennent d'être graciés par le Président de la République. Ils avaient assassiné, après l'avoir volée, Mme Lempereur, qui habitait Bougueval.

— A Paris, un incident s'est produit boulevard Saint-Germain. M. Léon Daudet, député de Paris, et M. Pioschi, administrateur des Colonies, démissionnaire, demeurant 29, rue Brunet, ont échangé des coups de canne. Il s'agirait d'un différend d'ordre privé.

### Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

La Préfecture nous communique :

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 1 juillet 1917, la Commission chargée de déterminer les coefficients applicables au chiffre d'affaires pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, vient de procéder à la revision des coefficients qui avaient été arrêtés pour les années 1918 à 1920. La liste des nouveaux coefficients dont il devra être fait usage à partir du 1er janvier 1921 a été insérée au « Journal Officiel » du 13 mars 1921 (partie officielle, page 3137).

## Le droit pour les Belges domiciliés en France d'ouvrir des colombiers

### Vers une autorisation restreinte

Parce qu'étranger, il n'est pas permis à un Belge, résidant en France, d'ouvrir des colombiers. Même ses fils, ayant opté pour la France et servi dans notre armée, s'ils habitent sous le même toit que lui, sont l'objet de la même interdiction.

Depuis la guerre, pendant laquelle les Belges ont combattu à nos côtés, on s'est demandé dans notre région frontière, si cette interdiction devait subsister.

Au récent congrès organisé à Paris par la Fédération des Sociétés colombophiles de France, sous les auspices du Comité national du Pigeon-Voyageur, il a été demandé que tous les Belges, établis en France, puissent avoir l'autorisation d'ouvrir un colombier. Il fut répondu qu'une telle mesure serait d'ordre général et qu'il convient avant de l'examiner, d'accorder d'abord l'autorisation aux Belges qui ont fait la guerre.

D'autre part, des colombophiles de la région de Roubaix, viennent de faire une démarche auprès de M. Loucheur, ministre des régions libérées, pour qu'il accorde son appui à la tolérance restreinte indiquée plus haut.

M. Borrel, secrétaire particulier de M. Loucheur, en l'absence de celui-ci, a prié les intéressés de transmettre, par écrit, leurs desiderata au ministre.

Un rapport va être adressé prochainement à M. Loucheur.

Les Grands Magasins du LOUVRE de Paris ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'ils desservent tous les jours LILLE, ROUBAIX et TOURCOING avec leurs voitures automobiles.

En outre pour faciliter les achats de leurs clientes et répondre à toutes les demandes, ils ont installé un bureau de commandes et de Renseignements, 1, Rue de la Clef, près la Bourse à Lille. 69843

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**AUJOURD'HUI, VENDREDI 25 MARS :**

Aujourd'hui, Vendredi-Saint ; demain, saint Emmanuel.

84e jour de l'année.

Soleil : Lever, 6 h. 46 ; coucher, 19 h. 09.

Lune : Pleine lune du 23. Dernier quartier, le 31.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

### *POUR LES CHOMEURS*

*La souscription du Bureau de Bienfaisance*

19e LISTE

Le Bureau de Bienfaisance nous communique la 19e liste de la souscription ouverte pour les chômeurs involontaires roubaisiens.

Total des 18 listes précédentes, 32.485 fr. 45.

M. César Lagage, 39, rue Pierre-Motte, 500 fr. — Verdun, 280 fr. — Ecole Pratique de Jeunes Filles (Directrice, Mme Fournel), 45 fr. — M. Mulliez Alfred, Boulangerie Economique du Tilleul, 104, rue de Denain, 50 fr. — Mycothérapie, 1, rue de Cassel, 10 fr. — MM. Allaeys, 5 fr. — A. Hiltrop, 10 fr. — Fernand Deletoilly, 52, rue du Grand-Chemin, 10 fr. — Fernand Deletoilly fils, 52, rue du Grand-Chemin, 5 fr. — Lesteid, boulanger, 146, rue de Lannoy, 50 fr. — Constant Masure, ouvrier boulanger chez M. Lesteid, 20 fr. — E. Everaert, marchand de meubles, 15, rue Pellart, 10 fr. — Lepoivran et Sturmet, 18, rue Pellart, 20 fr. — Anonyme, 10 fr. — R. Lefebvre, 235, rue de l'Alma, 50 fr. — Rodolphe, ancien employé du Bureau de Chômage de la rue d'Oran, 5 fr. — Le Personnel ouvrier et contremaîtres de la Société Anonyme des Etablissements Hannart frères et Motte et Marquette réunis, rayon Hannart frères, rue de l'Espérance, 100 fr. 50.

Total des 19 listes, 32.615 fr. 70.

### Trois maisons ouvrières incendiées Rue de Tournai

#### 45.000 FRANCS DE DÉGATS

Les voisins de M. Henri Vanasse, ancien marchand de charbon, rue de Tournai, 30, aperçevaient, jeudi, vers 17 h. 30, des flammes sortant de son habitation. A ce moment, M. Henri Vanasse se trouvait à son petit jardin, non loin de chez lui ; il n'y avait personne dans sa demeure.

Les voisins voulurent se rendre maître de l'incendie qui se déclarait.

Malheureusement le feu avait déjà pris une vive extension et se communiqua aux toitures des deux maisons contiguës, habitées par MM. Jules Fermond et Eloi Hespel.

Les voisins, ne sachant où aller donner l'alarme aux pompiers, se mirent en devoir de sauver leur mobilier, qu'ils transportèrent sur la rue et dans leurs jardins.

L'alarme fut enfin communiquée, téléphoniquement par le personnel de l'Hôpital de la Fraternité, qui est situé à plus de 500 mètres du lieu de l'incendie.

Mais pendant ce temps, le feu faisait des ravages et, à leur arrivée, les braves sauveteurs, sous la conduite de M. le capitaine Craye, commandant, durent se borner à couper le foyer pour qu'il ne s'étendît pas aux autres maisons.

Plusieurs lances furent mises en batterie et, un peu plus tard, tout danger d'extension était conjuré.

Les dégâts, pour les deux maisons incendiées, qui sont la propriété de M. Henri Vanasse, et le mobilier et objets divers, sont évalués à 35.000 francs. Malheureusement, 1.500 francs en billets de banque, placés dans un coffre en bois, ont disparu dans les flammes.

Les deux autres locataires, MM. Jules Fermond et Eloi Hespel, évaluent, l'un à 2.000 l'autre à 3.000 francs les dégâts.

M. Auseux, commissaire de police du 3e arrondissement, qui s'est rendu immédiatement sur les lieux pour ouvrir une enquête, n'a pu établir la cause du sinistre.

### AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE de : Beurre de Normandie, 14.50 le kilo ; Confitures, 1.40 et 2.50 le pot ; Chocolat, 1.60 les 250 gr. ; Fromage de Hollande, 9.00 le kilo ; Margarine, 7.50 le kilo ; Saurets, 0.30 la pièce ; Bronzes diverses de tous prix.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

VENTE LIBRE DE VINS ROUGE ET BLANC

1 fr. 30 et 2 fr. 00 le litre

Vendredi, de 8 h. à 11 h., 13e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 12e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE DE MERVILLE, 1er choix 1 fr. les 3 kil. Vente libre. Entrée au milieu des Halles

VENTE LIBRE DE CHAUSSURES DE LUXE ET DE FATIGUE

Salle des Fêtes, rue de l'Hospice

Chaussures de repos, à 18 fr.

Avis très important. — Les 1er et 2e secteurs verts ainsi que le 3e secteur jaune seront servis le samedi 26, aux mêmes heures que le lundi 28, jour férié.

LA DISTRIBUTION DES SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS aura lieu, rue Pellart, 99, dans l'ordre ci-après :

Vendredi 25, à 8 h., 3221 à 3431 ; à 9 h., 3431 à 3530 ; à 10 h., 3531 à 3630 ; à 11 h., 3631 à 3740 ; à 2 h., 3741 à 3850 ; à 3 h., 3851 à 3950 ; à 4 h., 3951 à 4060 ; à 5 h., 4061 à 4170.

Samedi 26 : à 8 h., 4171 à 4280 ; à 9 h., 4281 à 4390 ; à 10 h., 4391 à 4500 ; à 11 h., 4501 à 4630 ; à 2 h., 4631 à 4760 ; à 3 h., 4761 à 4890 ; à 4 h., 4891 à 5000.

LES MARIAGES DE PAQUES. — Comme 59 mariages sont prévus pour le samedi et 21 pour le lundi, M. Thérin, adjoint au maire de Roubaix, officier de l'état-civil, procèdera aux unions le samedi, à partir de 9 h. 30 jusqu'à 11 h. 30 et le lundi de 10 h. à 11 h.

HALLE FLIPO. Fromages Hollande gras 10 f. Beurre recommandé 14.50, fin 13 fr. extra 16. Vin rouge 1.25. Café 9.50. Pain d'épices pur miel 4 et 4.50. Voir autres articles. 71562d

DUCASSE DE LA PLACE DE LA NATION. — C'est dimanche, jour de Pâques, qu'aura lieu la ducasse annuelle de la place de la Nation. Un bon nombre de forains sont déjà installés.

Pour le lundi, divers jeux sont organisés dans le quartier.

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE. — Durant la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs inconnus ont escaladé, au moyen d'une échelle, le mur du jardin attenant à l'habitation de M. Jules Lecomte, 53 ans, employé, rue Parmentier, 11. Dans la cour, ils démastiquèrent un carreau à la fenêtre de la cuisine afin d'y pénétrer.

Dérangés sans doute dans leur besogne et craignant d'être surpris, les malfaiteurs prirent alors la fuite, en abandonnant l'échelle.

Constatant, jeudi, vers 6 heures, cette tentative de cambriolage, M. Lecomte en prévint M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement, qui ouvrit une enquête.

LES FUNÉRAILLES de M. Pierre Dubar, pieusement décédé à Roubaix le 21 mars, des suites de mauvais traitements subis en Allemagne, à l'âge de 27 ans, auront lieu aujourd'hui vendredi 25 mars, à 10 h. église St-Martin. Assemblée 63, r. du Curoir à 9 h. ¾. 71543d

EN NETTOYANT LES VITRES. — Une soigneuse, Elisa Watteau, 50 ans, demeurant rue Cugnot, cour Fontaine, 2, a fait une chute en nettoyant les vitres de son habitation, jeudi après-midi, et s'est fracturé la jambe gauche. La blessée a été admise à l'Hôpital de la Fraternité après avoir reçu les soins de M. le docteur Isbecque.

ENTRE CHAUFFEURS. — Mercredi, vers 18 heures, à l'angle des rues d'Inkermann et de la Perche, deux employés des Docks du Nord, à La Madeleine, les nommés Henri Gœmaere, 37 ans, et Alphonse Lemaire, 29 ans, demeurant tous deux à La Madeleine, en sont venus aux mains pour un propos futile. Au cours du pugilat, Gœmaere reçut, au bas-ventre, des coups de pied si violents qu'il en perdit connaissance.

La police intervint, et tandis que la victime reprenait ses sens, M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, rédigeait un rapport qu'il transmit au Parquet.

MENUS FAITS. — Trois automobilistes, MM. Henri Cassion, 36 ans, rue du Vieux-Faubourg, à Lille ; Paul Lepers, 18 ans, rue de l'Union, 6, et Pierre Bonte, 24 ans, rue de Barbieux, 3, ont fait l'objet de procès-verbaux pour excès de vitesse.

## WASQUEHAL

BLESSÉ AU PIED. — Un charbonnier, M. Charles Vandeghinste, 38 ans, rue de Lille, 6, occupé à la chaufferie de l'Energie Electrique, s'est tordu le pied gauche en passant sur un bloc de charbon. Vingt jours de repos.

CHOMEURS. — Samedi, de 8 h. 30 à 10 h., au premier guichet, distribution des secours en nature. Les chômeurs devront se présenter eux-mêmes.

## WATTRELOS

UNE ARRESTATION POUR VOL ET REBELLION. — La police avait arrêté Jules Lerouge, 24 ans, demeurant, 14, rue Traversière, pour vol.

Au moment d'une confrontation avec un témoin, Jules Lerouge parvint à s'échapper du commissariat. Les gardes, mis à sa poursuite, parvinrent à le retrouver et à l'appréhender, mais il se rebella contre la force publique.

Ramené en présence de M. Colsenet, le récalcitrant a été maintenu en état d'arrestation, et sera transféré au Parquet de Lille.

LES BULLETINS DE SALAIRES. — Tous les possesseurs de bulletins de salaires, dont les familles sont inscrites aux secours temporaires ou au Bureau de bienfaisance, doivent se présenter, munis de leur bulletin, au Bureau de bienfaisance, le mardi 29 mars, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

## LANNOY

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Mairie communique : Vendredi 25 mars, de 9 heures à 11 h. 30, à la Mairie, distribution des secours (bons de denrées).

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira samedi 26 mars, à 19 heures, pour délibérer sur les affaires suivantes : Fête du 1er mai ; crédit à voter pour les chômeurs ; désignation des délégués pour la révision des listes des électeurs au Conseil de prud'hommes ; questions d'assistance et affaires diverses.

LES COMMERÇANTS sont priés de déposer les bons de denrées à la Mairie, le mardi 29 mars, de 9 h. à 11 h. 30.

RETRAITES OUVRIÈRES. — Il est rappelé aux assurés nés en février, qu'ils doivent retirer d'urgence, à la Mairie, leur carte annuelle d'échange.

AUX PRISONNIERS CIVILS. — Les personnes qui ont retiré à la Mairie des formules de réclamations pour travail imposé par l'ennemi sans une juste rémunération, sont informées que leurs réclamations doivent être déposées d'urgence à la Mairie, dûment remplies (avant le 30 mars).

## CHÉRENG

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. — La commune de Chéreng compte actuellement 308 maisons, 404 ménages, 1.515 habitants. En 1911, elle comprenait 403 ménages, 412 maisons, 1.576 habitants. Il y a donc 61 habitants de moins qu'avant-guerre.

## TOURCOING

**AUJOURD'HUI, VENDREDI 25 MARS :**

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h.

### La nomination d'un nouvel adjoint au maire

#### M. ALFRED LAMBRECHT EST ÉLU

Avant de tenir sa séance ordinaire, le Conseil municipal s'est réuni, jeudi, à 18 heures, pour désigner un adjoint au maire, en remplacement de M. Georges Desurmont, démissionnaire pour raisons de santé.

C'est M. Alfred Lambrecht qui, avec une forte majorité, a été désigné. Le choix du Conseil est excellent. Le nouvel adjoint, très estimé à Tourcoing et fort apprécié pour son sens intelligent et pratique des affaires, concourra, comme son prédécesseur, à une bonne administration municipale.

A cette réunion, 35 conseillers sont présents. M. Desurmont, absent, est excusé. L'assemblée désigne M. Leveugle comme secrétaire.

Il est d'abord donné lecture d'une lettre de M. le Préfet, faisant savoir qu'il accepte la démission de M. Desurmont.

M. le Maire, qui exprime tous ses regrets de cette démission, donne ensuite lecture de la loi relative à la nomination du maire et des adjoints. Il est alors procédé à l'élection d'un adjoint, qui a lieu par appel nominal.

Au premier tour de scrutin, M. Alfred Lambrecht est élu par 23 voix contre 12 à M. Salembien.

M. le Maire félicite M. Lambrecht, qui sera utile à l'administration.

Après avoir pris place auprès de ses nouveaux collègues de l'administration municipale, M. Lambrecht rend hommage à son prédécesseur, M. Desurmont, qui a si parfaitement rempli ses fonctions à la direction des affaires de la ville. Il remercie ses collègues du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent en lui donnant les fonctions d'adjoint. M. Lambrecht ne se dissimule pas la tâche ardue et difficile qu'il entreprend, mais il fera tout pour se rendre utile à ses concitoyens.

L'assemblée aborde alors l'ordre du jour de sa séance ordinaire.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 mars 1921

Le Conseil municipal a tenu séance, jeudi, à 18 h. 30, pour continuer les travaux de la session ordinaire de février. 35 conseillers sont présents, sous la présidence de M. le docteur Leduc, maire. Les fonctions de secrétaire sont remplies par M. Leveugle.

L'assemblée adopte d'abord le procès-verbal de la réunion du 28 février.

#### BUREAU DE BIENFAISANCE

Le Conseil adopte le budget primitif de l'année 1921, qui donne : En recettes, 2.051.534 fr. 75 ; en dépenses, 2.047.302 fr. 10, soit un excédent de recettes de 4.232 fr. 65.

#### HOSPICES

Le budget des Hospices, qui a subi une notable réduction de dépenses, accuse en recettes 3 millions 318.993 fr. 62 ; en dépenses, 3.318.881 89, soit un excédent de recettes de 181 fr. 73.

#### LE CONCOURS FINANCIER DE LA VILLE A LA SAUVEGARDE DES NOURRISSONS

M. Brunel demande à M. le Maire quel est le résultat de l'enquête de MM. Deschamps et Salembien sur la situation financière de la Sauvegarde des Nourrissons. Les deux conseillers déclarent que la subvention demandée par la Sauvegarde est justifiée. Le complément de crédit réservé à la précédente séance pour cette œuvre sera, en conséquence, porté au budget primitif.

M. Scalbert insiste sur l'importance de la Sauvegarde des Nourrissons, qui est, dit-il, la plus belle œuvre qui existe en France.

— En ma qualité de docteur, je suis absolument de cet avis, ajoute M. le maire. C'était, du reste, l'avis de l'unanimité du Conseil.

Enfin, M. Bouche remercie l'assemblée de la décision qui vient d'être prise, au nom des mères de famille et des petits enfants.

#### CESSION DE TERRAIN A LA VOIE PUBLIQUE

Le Conseil approuve ensuite diverses cessions de terrains, des héritiers Charles Jonglez, rue du Flocon ; Avet-Godron, rue du Virolois ; Veuve Jules Leclercq, rue du Nord, angle des rues Blanche et du Laboureur.

#### VOIRIE

Acquisition d'immeubles. — Le Conseil approuve l'acquisition d'un immeuble appartenant à M. Castel, situé rue de Bouvines, pour la somme de 13.000 francs, y compris les droits de dommages de guerre.

Dans sa séance du 23 décembre 1920, l'assemblée a voté le plan d'alignement de la rue des Orphelins ; à l'enquête, une seule opposition a été déposée par M. et Mme Paul Dumortier. Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

Plan d'aménagement. — Acquisition de propriétés. — Le Conseil autorise M. le Maire à solder les honoraires à des intermédiaires qui ont négocié avec les propriétaires et rempli la mission que leur avait confiée l'Administration municipale précédente.

Le relevé porte une somme de 10.161 fr. 70.

Propriété communale. — Le Conseil avait décidé précédemment l'acquisition d'immeubles frappés d'alignement situés rue des Anges, des Ursulines et du Niot. Au cours de l'enquête d'utilité publique, quatre réclamations ont été déposées par les locataires de ces maisons, où ils exercent leur commerce. Le Conseil estime qu'il ne peut s'arrêter aux dépositions des locataires et confirme sa délibération antérieure.

#### CONDITION PUBLIQUE

Le Conseil approuve les modifications proposées par le Comité de surveillance de la Condition publique, qui sont effectuées en exécution du décret du 24 septembre 1920, d'un commun accord entre tous les établissements similaires.

#### PLAN D'AMENAGEMENT

Conférence intercommunale. — Un plan d'aménagement de la Ville avait été élaboré par l'ancienne Administration, mais l'autorité supérieure l'a rejeté, en raison des difficultés qu'il présentait. La Ville a la faculté d'en présenter un nouveau dans le délai d'un an. Le Préfet invite l'assemblée à se ranger à l'décision de la Ville de Roubaix qui propose, à cette intention, des conférences intercommunales.

#### PERCEPTION

M. Nys réclame un logement en faveur du percepteur.

M. le Maire prend note de sa demande.

#### CONDITION PUBLIQUE. — MARCHÉS

Le Conseil autorise le Maire à signer les marchés proposés par le Comité de surveillance.

#### SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

Des constatations préjudiciables à l'usine municipale d'électricité ayant été faites chez certains abonnés, M. Enneton, ingénieur-conseil de la ville, vient de proposer à l'Administration de modifier les conditions générales de vente du courant pour ce qui a trait au branchement et au compteur. Le texte proposé est approuvé par l'assemblée.

D'accord avec le Service de la Reconstitution, la Ville est autorisée à prendre possession de 25 transformateurs électriques récupérés sur les réquisitions allemandes. Cette acquisition permettra de donner de l'extension au service municipal d'électricité.

M. Leveugle demande à M. le Maire, si le quartier du Blanc-Seau bénéficiera de ces nouvelles ressources.

M. le Maire dit qu'il espère pouvoir satisfaire aux nouvelles demandes.

#### THÉATRE MUNICIPAL

M. Santara, directeur, obtient le renouvellement de son contrat pour la saison 1921-22.

#### RAVITAILLEMENT

Entrepôt frigorifique. — Le Conseil, après avoir pris connaissance d'un rapport de M. Dron au nom du Comité local du Ravitaillement, en date du 11 janvier 1921, concernant l'installation frigorifique de l'Epidème, cédée à titre gracieux à la ville de Tourcoing par le Comité central du ravitaillement, ainsi que du rapport de M. el Maire sur la question et du contrat projeté avec la Compagnie d'alimentation et d'installation frigorifique, autorise M. le Maire à traiter avec cette dernière société.

M. Bruneau attire l'attention de l'assemblée sur le préjudice qui pourrait être causé aux bouchers de la ville. Cette observation amène une discussion qui se termine par un vote de l'assemblée. Le projet fut adopté à mains levées par 25 voix.

#### LA QUESTION DU GAZ

Plusieurs conseillers demandent s'il n'y aurait pas possibilité d'obtenir de la Compagnie d'éclairage une réduction du prix du gaz. Ils font remarquer que cette réduction ne doit pas être impossible en raison de la baisse qui s'est produite sur les prix du charbon.

M. Lambrecht, le nouvel adjoint, déclare ne pouvoir donner d'indications précises sur cette question qu'il n'a pas encore étudiée. M. le Maire prend acte de la réclamation.

#### RECONSTRUCTION DES PONTS

D'accord avec la Chambre de commerce, l'Administration municipale a réclamé à la Direction départementale de la navigation la remise en état de l'embranchement du canal de Tourcoing et la reconstruction, au plus tôt, des ponts de l'Espierre et du Boulevard ainsi que ceux du Blanc-Seau et du Fresnoy.

M. Bouche demande s'il n'y aurait pas possibilité d'obtenir l'élargissement du pont de l'Espierre où pulsieurs accidents se sont déjà produits.

La séance publique est levée à 20 heures.

POUR UNE MODIFICATION AU CALENDRIER DE FETES LOCALES. — La Bourse du Travail a adressé au président du Conseil des Prud'hommes une lettre ayant pour but de demander son intervention auprès de l'Administration municipale pour que soit modifiée la date de certaines fêtes locales. Ces fêtes seraient célébrées à Tourcoing en même temps qu'à Roubaix, afin d'éviter un double chômage au personnel des usines des deux villes, composé à la fois de Roubaisiens et de Tourquennois.

Il est ainsi proposé que la fête des Fabricants à Roubaix soit avancée de huit jours pour qu'elle coïncide avec le premier lundi de la foire de Tourcoing (Saint Christophe), et que la fête de Saint Louis à Tourcoing soit retardée de huit jours pour la faire correspondre avec le lundi de la ducasse de Roubaix.

PAQUES. — Le 25 et le 27, Maison Uzeel, 25, rue Nationale, superbe prime pour tout achat de 10 francs. 71537d

UN SUICIDE, RUE DE LILLE. — Dans une crise de neurasthénie aiguë, une ménagère, Mme Albert Caron, née Marie-Thérèse Plouvier, 54 ans, s'est pendue au pied de son lit, à son domicile, rue de Lille, 56.

Mme Caron, qui était souffrante depuis quelque temps, avait déjà tenté de mettre fin à ses jours.

M. Maréchal, commissaire de police du 4e arrondissement, a constaté le suicide.

JOLIES ROBES - COSTUMES ÉLÉGANTS. Maison Pouget, 7et 9, rue St-Jacques. 71355

### Les déclarations pour l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les salaires

#### Le délai du 31 mars sera prorogé pour les régions libérées

En s'en tenant aux termes des lois de 1914, 1916 et 1917, tous les contribuables doivent, avant le 31 mars prochain, effectuer les différentes déclarations à l'administration des contributions directes, pour servir de base aux feuilles d'impositions.

Cependant, il n'en serait pas ainsi pour les contribuables des régions libérées, si l'on s'en réfère à une déclaration de M. Loucheur.

En effet, au cours d'une séance de la commission des régions libérées de la Chambre tenue le 22 mars, M. Loucheur a informé la commission qu'en raison du retard apporté au vote du statut fiscal des régions libérées, les délais prévus pour les diverses déclarations, expirant le 31 mars, seront prorogés par une disposition de la loi de finances ou, si c'est nécessaire, par une disposition de loi du nouveau douzième provisoire.

### Le Grand Hebdomadaire Illustré de la Région du Nord

Voir dans le prochain numéro du « Grand Hebdomadaire Illustrée » :

Les funérailles des soldats lillois ramenés du front. — Le plébiscite en Haute-Silésie. — La semaine de motoculture de la succursale des établissements « Agricultural ». — En Irlande, la famille des six jeunes sinn-feiners, condamnés à mort, en prière devant les portes de la prison, pendant l'exécution. — Le président Harding entre sa femme et son père, etc...

**Messieurs, avant de vous chausser**

Pour la ville
Pour la marche
Pour l'usine
Pour la chasse
Pour les sports
Pour soirées.

Voyez chez *JUBIN*, Bottier 21, rue de Maubeuge, PARIS
Maison fondée en 1906
Très connue dans le Nord de la France
Vous trouverez tous les nouveaux modèles formes mode, anglaise, rationnelles et confortables. 133
VOYEZ SES PRIX, COMPAREZ ET VOUS PASSERES vos COMMANDES
Pas de catalogue. Visiter vaut mieux

### L'AFFAIRE DES SACS A TERRE

#### Demande de mise en liberté provisoire

M. Guermonprez, confectionneur à Lille, détenu sous l'inculpation de fabrication de sacs à terre pour l'ennemi pendant l'occupation, vient de formuler une deuxième demande de mise en liberté provisoire, qui lui a été accordée par M. Gobert, juge d'instruction.

A la suite d'une nouvelle opposition du Procureur de la République, le dossier est parti, jeudi soir, à Douai, pour être soumis à la Chambre des mises en accusation.

**Faites tenir, contrôler votre Comptabilité par les Etablissements JAMET-BUFFEREAU 103, Boul^d d'Armentières, *ROUBAIX***

## LILLE

AU SALON DES ARTISTES FRANÇAIS. — M. Zépeyr de Winter, fils de M. Pharaon de Winter, l'éminent artiste, membre correspondant de l'Institut, vient d'être reçu, pour la troisième fois, au Salon des Artistes Français, avec un tableau des plus intéressants : « Les Disciples », scène de famille.

EXPOSITION CANINE AU PALAIS RAMEAU (5 et 6 juin 1921). — Le Club du Chien Berger de Défense de Lille fait savoir que son exposition, organisée sous les auspices des parlementaires du Nord, du préfet du Nord et de la municipalité lilloise, a obtenu de magnifiques et nombreux prix.

Le Comité du C.C.B.D. rappelle aux amateurs que son programme paraîtra dans le courant d'avril, qu'il sera seulement envoyé aux personnes qui en font la demande dès maintenant au président, M. Albert Potigny, 21, rue de Turenne, à Lille.

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord a décidé qu'elle consentait, pour le transport des chiens à l'exposition de Lille, à la gratuité du retour sur la demande des exposants.

# DERNIÈRE HEURE

## La visite de M. Loucheur aux Régions dévastées

### En Meurthe-et-Moselle au début d'avril

Paris, 24 avril. — M. Loucheur, poursuivant sa visite dans les régions dévastées, passera la journée du 1er avril dans le département de Meurthe-et-Moselle.

## Les dommages de guerre des villes et groupements de sinistrés

### Une loi facilitant les emprunts pour la reconstitution

Paris, 24 mars. — Le « Journal Officiel » publiera demain une loi qui présente un intérêt tout spécial pour les régions libérées, notamment pour les villes ou les groupements de sinistrés qui, dès maintenant, sont disposés à lancer des emprunts pour la reconstitution.

Cette loi autorise le ministre des régions libérées à délivrer aux groupements de sinistrés, aux communes, groupements de communes et aux départements, un certificat provisoire global, sur le vu duquel ils pourront passer avec le ministre des finances, une convention de paiement par annuité. Ces annuités formeront la garantie des emprunts consentis par ces collectivités.

La loi exempte, en outre, les annuités et emprunts de tous les impôts frappant les valeurs mobilières. Les obligations du Crédit National bénéficieront également de cette exemption, pour une quantité égale au montant des prêts gagés par les annuités qui seront consenties par cet établissement.

## La mise en route de la classe 1921 du 5 au 10 avril

Paris, 24 mars. — La « France Militaire » annonce que les jeunes soldats de la classe 1921 seront mis en route les 5, 7 et 9 avril prochain sur leurs corps respectifs, sauf le contingent destiné à l'armée française du Rhin, qui se rendra du 5 au 10 avril, partie à Metz, partie à Strasbourg, d'où des détachements constitués seront dirigés sur les divers corps d'affectation.

Les ajournés des classes 19 et 20 reconnus aptes au service armé ou auxiliaire, seront également appelés aux dates ci-dessus.

## Le Congrès des Fonctionnaires des Ecoles primaires supérieures

Paris, 24 mars. — Le Congrès des fonctionnaires des écoles primaires supérieures a notamment étudié un plan de réforme du brevet élémentaire, qui sera soumis à la direction de l'enseignement primaire supérieur du ministère de l'Instruction publique.

Après une longue discussion, à laquelle ont pris part les nombreux fonctionnaires présents, directeurs, professeurs et chargés de cours, des vœux furent adoptés à la majorité des voix pour l'urgence d'une péréquation des traitements universitaires et en faveur du droit syndical.

## Mort du cardinal Gibbons

Baltimore, 24 mars. — On annonce la mort du cardinal Gibbons. Le prélat s'est éteint sans souffrance.

Il était né à Baltimore en 1834 et s'attacha en Amérique à diffuser l'encyclique du Pape Léon XIII sur la condition des ouvriers et à en appliquer les enseignements.

## LE MOUVEMENT COMMUNISTE EN ALLEMAGNE

### LE CENTRE D'AGITATION

Berlin, 24 mars. — On estime que le centre du mouvement insurrectionnel se trouve à Eisleben, où plusieurs milliers d'insurgés armés seraient concentrés.

Les insurgés ont fait sauter les voies ferrées entre Halle et Eisleben. A Leuna, cinquante homme armés gardent les issues de la ville.

### A EISLEBEN

Eisleben, 24 mars. — Aux dernières nouvelles, les communistes ne tiennent que la gare et la sortie 